



ORGANISME PARITAIRE  
COLLECTEUR AGRÉÉ  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

---

# Rapport d'activité

---



Pour la formation des salariés des professions libérales

# Sommaire

De 2007 à 2008 :  
actions et projets ————— 2-3

Les adhérents et la collecte ————— 4-5

Les financements ————— 6-9

Les actions et les stagiaires ————— 10-16

# Le champ de compétences de l'OPCA PL

L'OPCA PL est agréé par

l'Etat pour assurer la collecte

et la gestion des fonds

professionnalisation et plan

de formation auprès de

l'ensemble des entreprises

libérales (excepté les

cabinets d'expertise

comptable) réparties

en 5 grands domaines

d'activité :

- **Les professions du Cadre de vie**  
Architectes, géomètres-experts, économistes de la construction...
- **Les professions Juridiques et Judiciaires**  
Avocats, administrateurs judiciaires...
- **Les Officiers Publics et Ministériels**  
Notaires, avoués, commissaires-priseurs, huissiers de justice...
- **Les professions de la Santé**  
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, biologistes, vétérinaires, orthoptistes, orthophonistes...
- **Les professions du Technique**  
Experts en automobile, experts auprès des compagnies d'assurance, experts fonciers...

Certaines professions sont rattachées à un accord de branche spécifique, d'autres à l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

2007

## CHIFFRES CLÉS

113 671 entreprises adhérentes,  
95% de moins de 10 salariés

431 466 salariés,  
84% de femmes

84 885 K€ de collecte,  
24% de cotisations conventionnelles

93 249 K€  
d'engagements de formation,  
65% pour des actions diplômantes  
ou certifiantes

105 532 départs en formation,  
56% sur des actions cœur de métier

6 011 177 heures de formation,  
91% sur le temps de travail

93 652 stagiaires « plan de formation »,  
53% dans les entreprises de moins  
de 10 salariés

6 958 contrats de professionnalisation  
et accompagnement tutoral,  
60% des heures financées

4 922 périodes de professionnalisation et  
Droit Individuel à la Formation (DIF),  
10% des heures financées

## “ Une année riche en actions ”

**En 2007**, l'OPCA PL a fêté ses 20 ans d'existence. Un anniversaire célébré par de nombreux administrateurs, salariés, organismes de formation et représentants des branches professionnelles lors d'une soirée festive, parrainée par Monsieur Larcher, ministre en charge du Travail.

Au-delà de cette célébration, l'année 2007 a été riche en actions. Au bilan de l'OPCA PL notamment : la mise en place de nouveaux services interactifs et téléphoniques d'information et de conseil, des initiatives et des expérimentations variées visant l'amélioration de la qualité des formations, le lancement d'un audit interne ciblé sur la gestion, la communication et la Recherche et Développement (R&D), la création d'un nouveau service chargé de développer des projets en régions...

En somme, une série d'actions complémentaires au service du développement des compétences et de la performance des entreprises libérales et de leurs salariés.

Avec en toile de fond, un chantier de réflexion stratégique sur le fonctionnement et les pistes de développement de l'OPCA initiés par le Bureau de l'OPCA PL fin 2006.

Tout au long de l'année 2007, cinq groupes de travail ont ainsi produit des préconisations sur cinq thèmes majeurs : Interprofessionnalité, Proximité, Individualisation, Evaluation, Conflits d'intérêt. Des pistes concrètes pour l'avenir de l'OPCA PL, dans une actualité marquée par la réforme annoncée du système de formation professionnelle fin 2008.

Information et communication  
en direction des entreprises  
libérales et de leurs salariés,  
dématérialisation des outils,  
présence en régions,  
qualité de gestion,  
financement et évaluation  
des actions de formation...  
autant de champs d'actions  
en évolution permanente  
au sein de l'OPCA PL,  
dans une optique affirmée  
d'amélioration  
du service rendu.

Bilan des réalisations  
et projets conduits  
en 2007-2008.

### Centre d'appels : un nouveau service de l'OPCA PL 01 46 39 38 37

C'est le numéro à composer depuis 2007 pour obtenir toute information sur les dispositifs de formation ou sur les dossiers de prise en charge. Avec en direct un conseiller de l'OPCA PL disponible pour répondre aux questions des entreprises, quelle que soit la profession.

Ce nouveau service constitue la première étape effective de la montée en compétences des collaborateurs de l'OPCA PL sur des thèmes variés et complémentaires : dispositifs de formation, connaissance des métiers, soutien juridique et ingénierie financière...

Un socle solide pour la création d'un service unique interbranches de conseil et de gestion auprès des adhérents et des salariés, spécialisé dans la connaissance des branches et des dispositifs. Avec en ligne de mire pour l'OPCA PL, le développement de l'expertise de chaque collaborateur, dans la droite ligne de la réforme annoncée de la formation professionnelle.

### Refonte du site Internet fin 2007... nouveaux services en ligne en 2008 [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)

Le nouveau site Internet de l'OPCA PL a été ouvert en décembre 2007.

Ses ambitions :

- apporter aux internautes toute l'information nécessaire pour envisager un départ en formation dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF), de la période ou du plan de formation ou une embauche en contrat de professionnalisation ;
- accompagner les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des dispositifs rénovés de la formation, le déploiement du DIF et de la professionnalisation, la définition des parcours de formation, le développement des certifications et de la validation des acquis de l'expérience (VAE)...
- multiplier les services en ligne : calcul des droits au DIF, calcul de la cotisation, calcul de l'allocation de formation... en attendant la déclaration et le paiement en ligne des cotisations et la dématérialisation des dossiers de formation.



## Evaluation des actions de formation : place à l'expérimentation !

La définition d'une politique d'évaluation constitue un axe stratégique pour l'OPCA PL. L'expérience menée dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) s'inscrit dans cette optique. L'OPCA PL a confié au Cabinet CAPE l'évaluation des organismes de formation dentaires. Conclusion majeure du rapport final présenté fin 2007 : plusieurs organismes ne respectent pas le cahier des charges de la formation ou dispensent des formations de faible qualité.

Le Conseil de gestion a donc décidé de mettre à disposition de la Commission nationale paritaire de l'emploi des cabinets dentaires, le service Recherche & Développement (R&D) de l'OPCA PL, afin de l'aider à revoir les conditions de sélection des organismes en charge du titre professionnel d'assistant dentaire.

Une avancée notable dans l'amélioration de la qualité des formations conduites au bénéfice des entreprises libérales et de leurs collaborateurs.

## Actions variées en direction de l'offre de formation

L'OPCA PL multiplie les initiatives et les projets visant à améliorer la qualité des formations dispensées aux salariés des entreprises libérales :

- demandes d'informations auprès des organismes de formation, notamment les résultats des certifications et de leurs propres évaluations ;
- rédaction et diffusion des cahiers des charges et conventions cadres annuelles conclues avec les organismes de formation (FOAD, Université du Notariat) ;
- projets de chartes pour garantir l'éthique et les bonnes pratiques...

## L'OPCA PL en régions : une réalité en 2008

Fin 2007, l'OPCA PL a recruté un nouveau collaborateur chargé de le représenter en régions.

Ses missions : mettre en œuvre un plan de communication avec les régions afin de les informer de l'action de l'OPCA PL, voire un plan de partenariat pour la construction de projets au niveau interprofessionnel.

## Audit interne de l'OPCA PL : premiers résultats attendus en 2008

Le Conseil de gestion a décidé de mettre en place un contrôle interne afin d'évaluer annuellement les performances internes de la structure, en matière de gestion, communication et R&D. Finalité du chantier : la mise en place d'instruments de contrôle de gestion à partir des objectifs fixés par le Conseil de gestion.

Une première phase d'audit a été engagée en 2007. Les résultats, ainsi que la mise en œuvre du contrôle interne et du contrôle de gestion seront opérationnels en 2008.

## Budget 2008 : vers une politique interprofessionnelle de financement de la formation

Voté par le Conseil de gestion de décembre 2007, le budget 2008 traduit la volonté de l'OPCA PL de mettre en œuvre pour la première fois une politique interprofessionnelle de financement pour les actions relevant notamment de la professionnalisation, du DIF et du plan de formation.

Une exception : les budgets 2008 sont toujours élaborés par profession, pour ce qui concerne les plans prioritaires.



# adhérents

# Les adhérents et la collecte

Les adhérents et la collecte

## collecte

**113 671 entreprises adhérentes et 431 466 salariés**

- 95% des entreprises adhérentes à l'OPCA PL sont des structures de moins de 10 salariés. Elles emploient 70% des salariés couverts par l'OPCA.
- La part des entreprises de 10 à 19 salariés s'élève à 3,8% des adhérents et celle des entreprises de 20 salariés et plus à 1,5%.
- L'effectif moyen par adhérent est de 3,8 salariés.
- 84% des emplois des entreprises adhérentes sont occupés par des femmes.

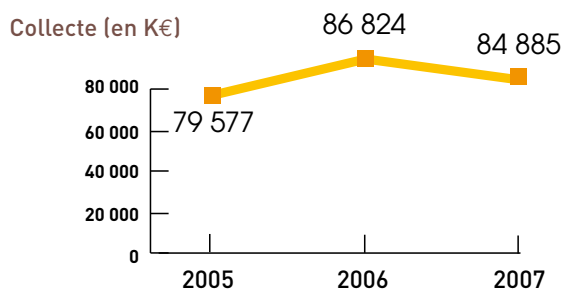
**Collecte 2007 : 84,89 M€**

- De 2005 à 2007, les contributions versées à l'OPCA PL ont augmenté de 7% (+9% de 2005 à 2006).
- Une progression positive à rapprocher de la diminution des effectifs salariés sur la même période : - 4% (+3% de 2005 à 2006).
- 24,4% de la collecte est constitué des cotisations conventionnelles.

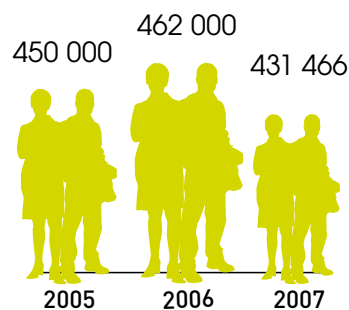
Détail par tailles d'entreprises :

- moins de 10 salariés : 32% de cotisations conventionnelles
- 10 à 19 salariés : 67,5% de cotisations conventionnelles
- 20 salariés et plus : 7,5% de cotisations conventionnelles.

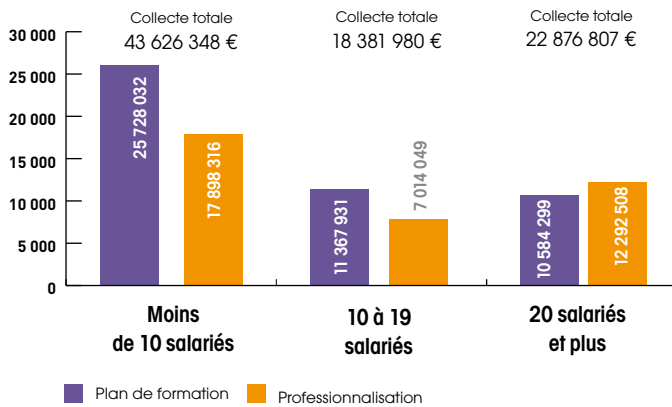
Evolution sur 3 ans



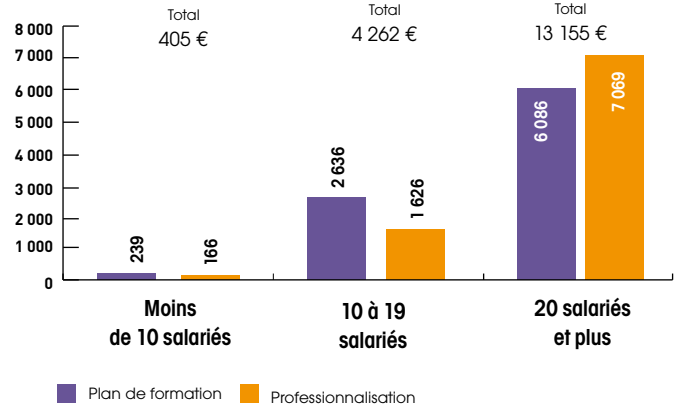
Effectifs salariés



Répartition de la collecte par dispositif et par effectif d'entreprise



Cotisation moyenne par effectif d'entreprise



Part des différentes professions libérales

	Collecte	Entreprises	Salariés
Architectes	8,6%	6,0%	6,4%
Economistes de la construction	0,6%	0,4%	0,4%
Géomètres-experts	3,2%	1,1%	2,4%
Avocats	11,0%	9,1%	8,4%
Administrateurs judiciaires, mandataires de justice	0,6%	0,3%	0,5%
Commissaires-priseurs judiciaires et SVV	0,7%	0,3%	0,5%
Greffiers des tribunaux de commerce	0,5%	0,1%	0,4%
Notaires	21,4%	3,9%	10,8%
Huissiers de justice	1,8%	1,5%	2,1%
Avocats à la cour de Cassation et au conseil d'Etat	0,5%	0,2%	0,4%
Chirurgiens-dentistes	6,2%	19,1%	9,8%
Laboratoires d'analyse de biologie médicale	5,4%	2,0%	7,9%
Médecins	10,6%	28,1%	18,0%
Pharmaciens	22,5%	19,4%	25,3%
Vétérinaires	2,4%	3,4%	2,9%
Experts en automobiles	1,5%	0,5%	1,0%
Autres professions libérales	2,6%	4,5%	2,9%

# Financements

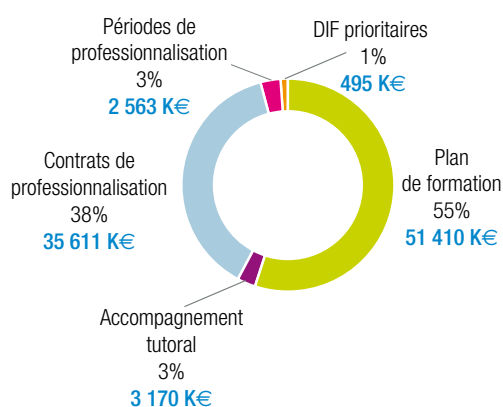
## Les financements

Les financements

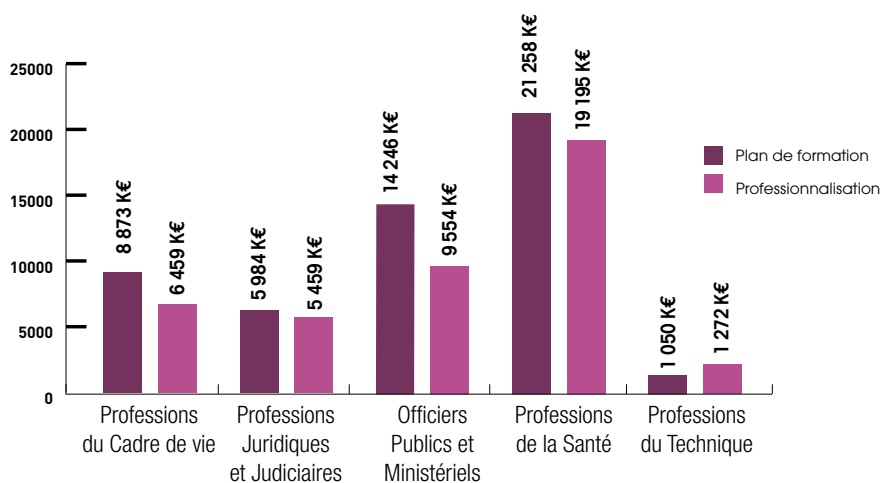
### Engagements de l'OPCA PL : 93 249 K€ en 2007

- Les engagements de l'OPCA PL se répartissent à 55% sur les fonds Plan de formation et à 45% sur les fonds Professionnalisation.

Répartition des engagements par dispositif



Répartition des engagements par profession



Coût moyen des actions par dispositif

Plan de formation	533 €
Contrats de professionnalisation	5 125 €
Périodes de professionnalisation	2 208 €
DIF prioritaires	470 €
TOTAL	884 €

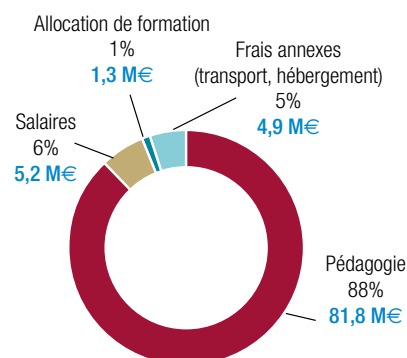
Coût moyen par profession

Profession	Plan de formation	Professionnalisation
Professions du Cadre de vie	697 €	10 606 €
Professions Juridiques et Judiciaires	782 €	2 970 €
Officiers Publics et Ministériels	322 €	4 433 €
Professions de la Santé	712 €	4 484 €
Professions du Technique	543 €	3 093 €

## Frais pédagogiques : 88% des engagements

- La prise en charge moyenne de l'heure de formation, tous dispositifs confondus, est de 13,60 €.
- L'OPCA PL intervient dans la prise en charge des salaires à hauteur de 5,2 M€, soit 13% de la charge globale des salaires (38,7 M€ tous dispositifs confondus, hors contrats de professionnalisation).

Répartition des prises en charge par poste de frais



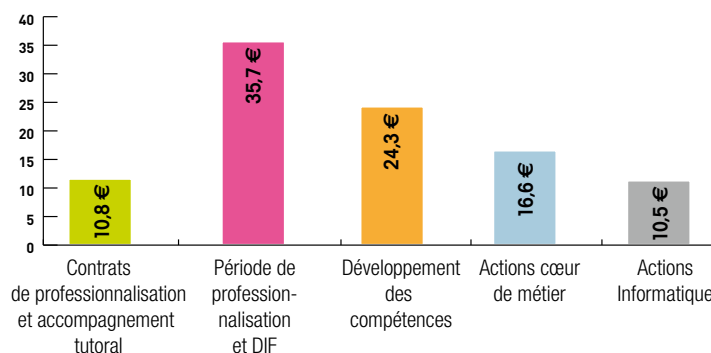
## PROFESSIONS LIBÉRALES à la loupe

### Une volonté forte de maîtrise des coûts

Point commun aux actions cœur de métier et aux actions financées dans le cadre de la période de professionnalisation : la prise en compte, par les organismes de formation concernés, des acquis de la formation interne en termes de savoir-faire et de pratique professionnelle.

A la clé, des parcours sur mesure et une réduction effective des temps et des coûts de formation.

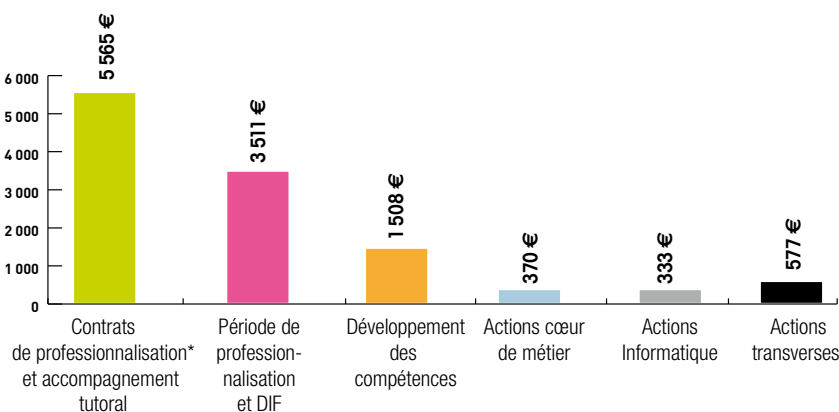
Prise en charge moyenne horaire des frais pédagogiques



## Actions collectives : 56% des formations

- Globalement, les coûts moyens de formation sont peu élevés en raison de la part significative d'actions organisées sous forme collective.
- Ainsi, les formations cœur de métier, collectives dans 74% des cas, sont 35% moins onéreuses que les formations transverses.

Coût moyen selon le type d'action



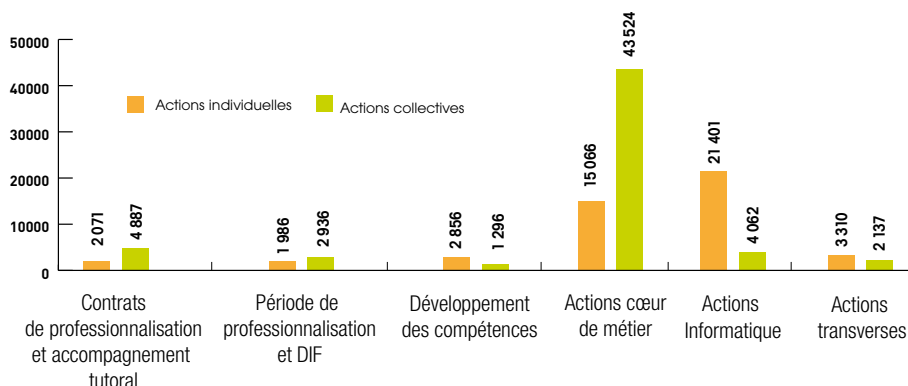
\* Le coût moyen d'un contrat de professionnalisation, hors accompagnement tutoral, est de 5 120 €.

## PROFESSIONS LIBÉRALES à la loupe

### Le choix des actions collectives

L'organisation d'actions collectives déployées sur l'ensemble du territoire est l'une des missions clés de l'OPCA PL, en particulier pour les formations « cœur de métier ». L'objectif : garantir aux patients et clients des professions libérales des compétences identiques quelle que soit l'implantation géographique de l'entreprise, y compris dans les zones à faible effectif sans offre de formation spécialisée.

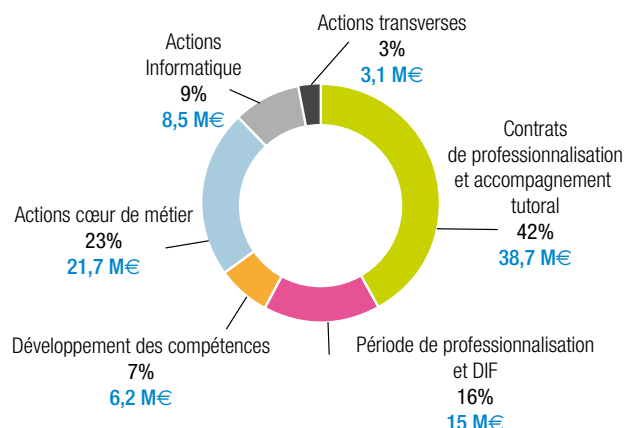
Répartition actions collectives / actions individuelles



## Actions diplômantes ou certifiantes : 65% des financements

- Plus des deux tiers des fonds engagés par l'OPCA PL sont consacrés au financement de formations diplômantes ou certifiantes (contrats et périodes de professionnalisation et développement de compétences). En 2006, ces actions concernaient 55% des engagements de l'OPCA PL.
- De leur côté, les stages dits « courts » bénéficient de 35% des engagements 2007 : 23% pour les actions « cœur de métier », 12% pour les actions Informatique et transverses.

Répartition des engagements en M€



Périodes de professionnalisation et actions de développement des compétences : répartition des budgets et des stagiaires

	Budgets en K€	%	Stagiaires	%
Certificats et diplômes de santé	8 600	41%	2 220	27%
Certificats et diplômes de droit	8 000	38%	2 750	33%
Formations diplômantes transverses	1 500	7%	450	5%
Diplômes universitaires	700	3%	400	5%
Certificats et diplômes cadre de vie	580	3%	430	5%
VAE	490	2%	480	6%
Certificats et diplômes techniques	460	2%	120	1%
Autres actions	550	3%	1 470	18%
<b>TOTAL</b>	<b>20 880</b>	<b>100%</b>	<b>8 320</b>	<b>100%</b>

## Les actions diplômantes, certifiantes ou de développement de compétences

(hors contrats de professionnalisation)

- **79% des budgets** consacrés à l'acquisition d'un diplôme ou d'une certification sont utilisés dans les professions de la Santé et du Droit, en raison de la forte réglementation de l'emploi salarié dans ces secteurs. Parmi les bénéficiaires des financements de l'OPCA PL en 2007 :

- en Santé, 312 préparateurs en pharmacie (près de 5 M€, dont 3,2 M€ de salaires), 1 257 assistantes dentaires (2 M€), 272 aides opératoires dans les cabinets médicaux (830 K€) ;
- dans les professions du Droit, 1 575 stagiaires formés sur les cycles de l'ENADEP\* et le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de secrétaire juridique (4,4 M€), 522 salariés visant le diplôme de 1<sup>er</sup> cycle des écoles du Notariat et les CQP de comptable taxateur et formaliste dispensés par l'ENENC\* et l'INAFON\* (1,4 M€), 274 salariés formés sur les titres de Clerc de l'ENP\* (820 K€).

\* ENADEP : Ecole Nationale de Droit et de Procédure pour le personnel des avocats et des avoués

ENENC : Ecole Nationale d'Enseignement Notarial par Correspondance

INAFON : Institut notarial de formation

ENP : Ecole Nationale de Procédure

- **Autres actions certifiantes financées avec le soutien de l'OPCA PL :**

- certificats de secourisme AFGSU (niveaux 1 et 2) dans les professions de Santé (1 428 salariés formés) ;
- diagnostics immobiliers dans les professions du Cadre de vie, pour la préparation des certificats, loi SRU (402 salariés formés) ;
- VAE (484 dossiers enregistrés en 2007, dont 76% pour les auxiliaires vétérinaires - dispositif ASV@E – et les assistantes dentaires). Généralisée pour la première année en 2007, la VAE d'assistante dentaire constitue un potentiel de 200 dossiers par an pour la profession ;
- Diplôme d'expert en automobiles - Unité C (133 personnes formées en 2007).

### À NOTER

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, les actions diplômantes et certifiantes, ou de « promotion sociale », sont cofinancées sur les fonds « plan de formation » et « professionnalisation ». La ventilation entre les deux agréments varie chaque année selon les capacités d'engagement des branches sur l'enveloppe Professionnalisation. Les montants indiqués ici concernent la totalité de l'engagement sur ces actions, sans ventilation par agrément. Cette analyse globale s'inscrit dans une optique de suivi statistique pertinent au fil des années.

# actions Les actions et les stagiaires

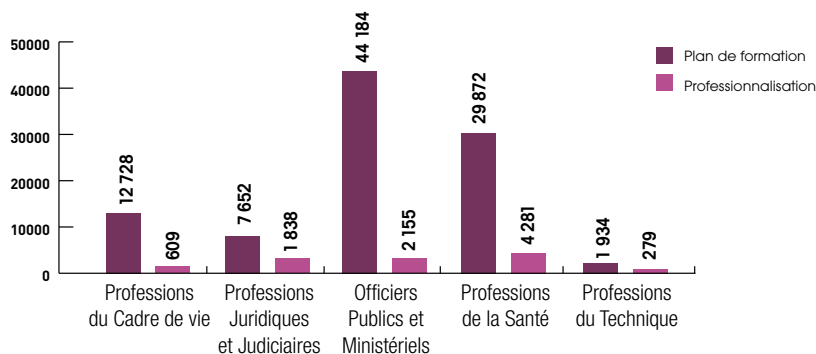
stagiaires

## Les actions et les stagiaires

### 105 532 départs en formation, tous dispositifs confondus

- Les départs en formation dans le cadre du plan de formation constituent 95% des actions prises en charge par l'OPCA PL en 2007.
- La part des actions professionnalisation (contrats, périodes et DIF prioritaires) est proportionnellement plus élevée pour les professions Juridiques et Judiciaires (19%) et les professions de Santé (13%).

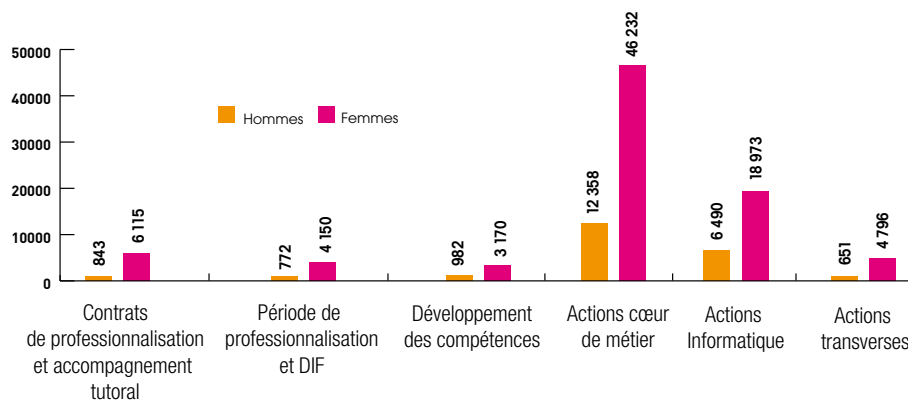
Répartition des départs en formation par profession



### Portrait type de salarié formé : une femme « employée », âgée de 25 à 44 ans

- Quel que soit le dispositif de formation mobilisé, ce sont les femmes qui partent le plus en formation (79% des stagiaires). Une réalité en cohérence avec la féminisation des emplois du secteur (84% des salariés).

Départs en formation : répartition hommes / femmes



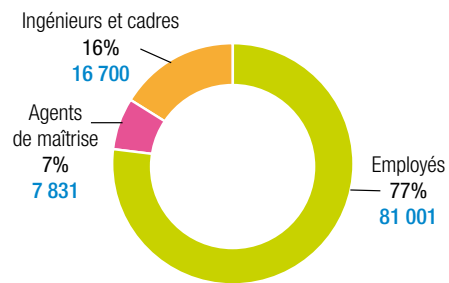
# actions et les stagiaires

- 77% des salariés formés sont « employés ». Dans les professions libérales, il existe peu d'emplois de bas niveaux de qualification. Ce sont essentiellement les personnels d'entretien et les coursiers qui relèvent des catégories « Ouvriers non qualifiés » et « Ouvriers ».

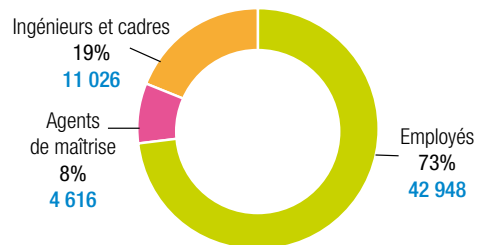
**À NOTER** Les actions cœur de métier représentent 66% des départs en formation des « ingénieurs et cadres » (contre 56% toutes catégories socioprofessionnelles (CSP) confondues).

## Répartition des stagiaires selon leur CSP

### Tous départs en formation



### Actions cœur de métier



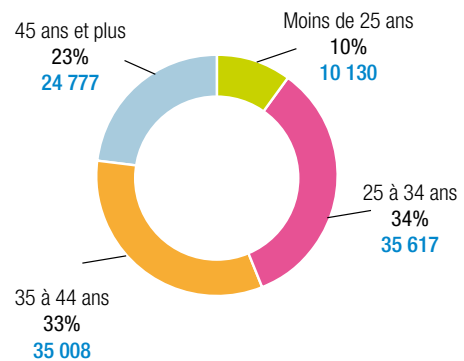
- Toutes actions confondues, les seniors (45 ans et plus) et les jeunes (moins de 25 ans) représentent respectivement un quart et un dixième des stagiaires.

Quelques variations à relever selon la nature des actions :

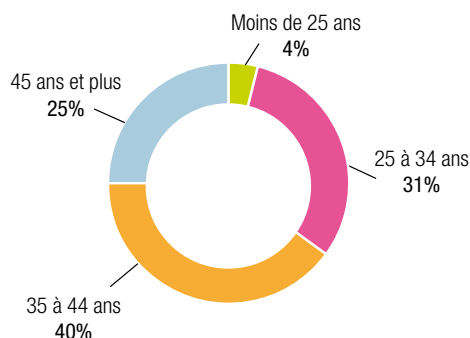
- la part des seniors est plus élevée pour les actions cœur de métier (25%) que pour les actions certifiantes (17%). Une illustration de la nécessité de maintenir les compétences des salariés des professions libérales tout au long de leur vie professionnelle ;
- 42% des salariés qui suivent une action certifiante ont 25 à 34 ans. Il s'agit pour l'essentiel de personnes souhaitant compléter ainsi leur parcours de formation initiale.

## Age des stagiaires

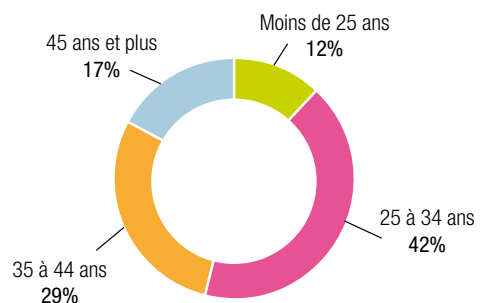
### Tous départs en formation



### Actions cœur de métier



### Actions certifiantes



## Plus de 6 millions d'heures de formation financées par l'OPCA PL

- Les actions diplômantes et certifiantes (contrats, périodes de professionnalisation et DIF) et de développement de compétences, de durées plutôt longues, rassemblent 77% des heures prises en charge par l'OPCA PL en 2007.
- Les actions cœur de métier, Informatique et transverses, de durées courtes, regroupent 23% des heures de formations financées.

### Durée des actions prises en charge (en heures)

	Durée totale des actions	%	Durée moyenne par action
Contrats de professionnalisation	3 586 116	60%	512
Périodes de professionnalisation et DIF	609 534	10%	122
Développement des compétences	414 541	7%	99
<b>Sous-total actions diplômantes et certifiantes</b>	<b>4 610 191</b>	<b>77%</b>	<b>288</b>
Actions cœur de métier	773 021	13%	13
Actions Informatique	507 003	8%	20
Actions transverses	120 963	2%	22
<b>Sous-total actions cœur de métier, Informatique et transverses</b>	<b>1 400 987</b>	<b>23%</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 011 177</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>

### PROFESSIONS LIBÉRALES à la loupe

#### Actualisation des compétences (actions cœur de métier et transverses)

- Les évolutions réglementaires, juridiques et scientifiques imposent aux collaborateurs des entreprises libérales une évolution de leur pratique professionnelle ou une mise à niveau de leurs connaissances. Comme la majorité des petites entreprises, les professions libérales ne réalisent pas de plan de formation. Très réactives, elles répondent à l'obligation d'actualiser les compétences de leurs collaborateurs, « en juste à temps ».

Sur les 17 professions adhérentes à l'OPCA PL, seules 9 forment plus de 1 000 salariés par an dans ce domaine.

En tête : les notaires (48% des départs en formation), les pharmaciens (22%) et les autres professions libérales de santé (11%).

- De 13 heures en moyenne, la durée des actions cœur de métier varie selon les professions : réduite dans le Notariat (volume important de stagiaires participant aux Universités régionales du Notariat, sur une seule journée), supérieure chez les Architectes (forte demande de formations sur la Qualité environnementale et le Développement durable, de 71 heures environ), très importante chez les notaires et les pharmaciens (72% des actions cœur de métier).
- Les actions transverses portent sur les thèmes accueil, communication, management, comptabilité / démarche qualité sensibilisation formation du responsable qualité / gestion RH, management, contrôle de gestion / langues (initiation et perfectionnement).

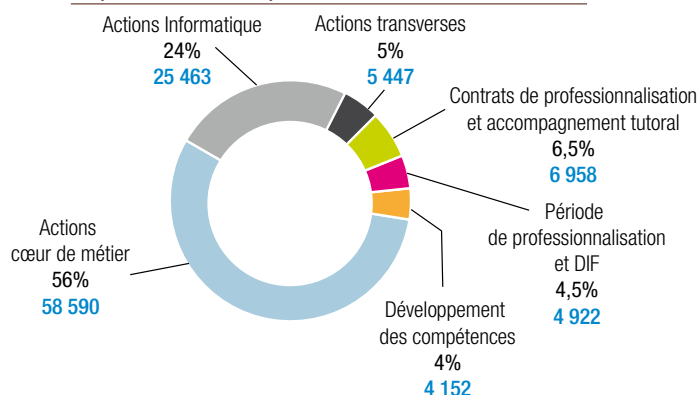
#### Actions Informatique

- Ce sont les seules actions relevant de la 1<sup>ère</sup> catégorie du plan de formation, « adaptation au poste de travail ». Pour ces formations, l'OPCA PL ne prend pas en charge les frais annexes et les salaires. Les écarts de coût moyen (448 € en moyenne) s'expliquent par :
  - le plafonnement de la prise en charge des formations sur les logiciels professionnels ;
  - la durée des formations en CAO/DAO, 31 heures en moyenne (durée réelle) contre 18 heures pour les autres formations.

## Actions cœur de métier : 56% des départs en formation

- 85% des départs en formation portent sur des stages courts et 15% sur des actions certifiantes.
- La part des actions Informatique et transverses, de courte durée, est de 29%.

Répartition des départs en formation 2007



### PROFESSIONS LIBÉRALES à la loupe

#### Actions cœur de métier : échantillon non exhaustif

##### • Architectes

- Management de projet, direction d'exécution des travaux, OPC, maîtrise économique projet, organisation administrative de l'agence, secrétariat technique, formation à l'international
- Diagnostic, SPS, renouvellement SPS
- Qualité environnementale, développement durable et évolutions technologiques
- Contrats et marchés publics, réglementation thermique acoustique, formations juridiques, expertise, montage immobilier

##### • Géomètres-experts

- Actualisation des connaissances réglementaires et administratives, gestion, comptabilité, délimitation, urbanisme, copropriété, risque professionnel, conception, maîtrise d'œuvre, direction de travaux VRD

##### • Economistes de la construction

- Actualisation des connaissances techniques : AMO, qualité environnementale, OPC, code marchés publics, réglementation incendie, ascenseur, thermique, acoustique

##### • Avocats

- Formations juridiques
- Formations courtes de l'ENADEP (Ecole Nationale de Droit et de Procédures pour les personnels des avocats et avoués) et de l'ANAFA (Association Nationale d'Assistance Administrative et Fiscale des Avocats)

##### • Notaires

- Stages catalogue INAFON (Institut notarial de formation)
- Actualisation des connaissances juridiques et secrétariat (hors INAFON)
- Universités régionales du Notariat
- Réforme des successions, réforme des sùretés

##### • Pharmaciens

- Délivrance du médicament : grandes pathologies, pharmacologie, médicaments génériques, phytothérapie, pharmacie vétérinaire
- Stages relatifs à l'activité : maintien à domicile, dermatologie, homéopathie, médication appliquée, diététique et nutrition, médicaments à prescription particulière, qualité de la délivrance, médicaments sortis de la réserve hospitalière...
- Formation du pharmacien assistant responsable en assurance qualité
- Enseignements post-universitaires

##### • Médecins

- Actualisation manipulateur radio
- Radioprotection

##### • Laboratoires d'analyses de biologie médicale

- Formation GBEA (Guide de Bonne Exécution des Analyses)

##### • Experts en automobiles

- Actualisation de compétences techniques, juridiques et administratives : accueil, secrétariat, communication

##### • Toutes professions

- Actualisation de connaissances liées au cœur de métier

## Gros plan sur les contrats de professionnalisation

- 77% des contrats financés par l'OPCA PL visent l'obtention d'une certification : un diplôme, un titre ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).
- De durée et de financement stables depuis l'entrée en vigueur de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, ils bénéficient en priorité aux femmes (88% des contrats) et aux jeunes de moins de 26 ans (74%).
- Un constat toutefois : l'augmentation sensible du nombre de contrats conclus avec des adultes de 26 ans et plus. Traits caractéristiques des 1 695 contrats « adultes » financés par l'OPCA PL :
  - 42% sont conclus dans les cabinets dentaires, en vue de l'obtention du titre d'assistante dentaire ;
  - 20% sont conclus avec des « jeunes de 26 ans et plus » de niveau supérieur à la maîtrise, en prolongement de leur formation initiale (DSN\*, 1<sup>er</sup> clerc, clerc expert).

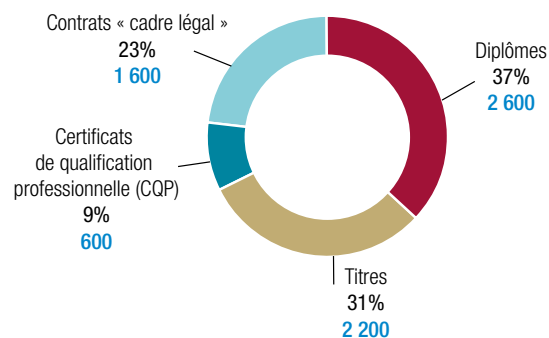
\* DSN : Diplôme Supérieur du Notariat

### À NOTER

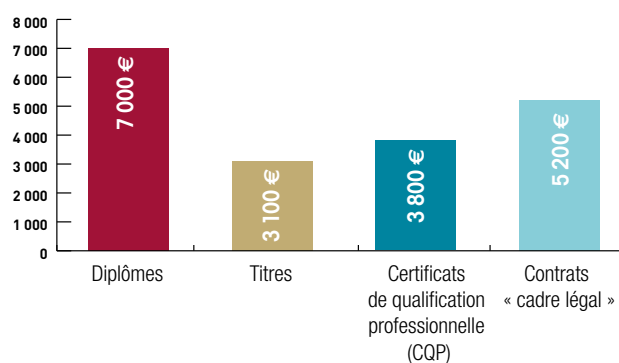
Le coût moyen des formations mises en œuvre à l'initiative des branches par le service Recherche et Développement de l'OPCA PL, visant un CQP ou un titre, est inférieur à celui des formations qualifiantes ou diplômantes.

Explication : la prise en compte, par les CPNE, des acquis de la formation interne dans la construction du parcours de formation permet de raccourcir les durées de formation.

### Objectifs des contrats de professionnalisation



### Coût moyen selon la certification visée



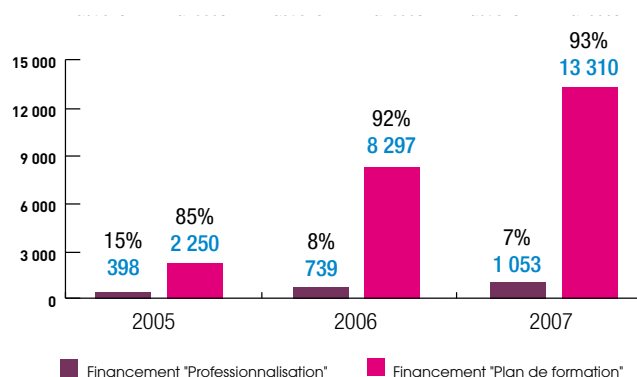
## Echantillon non exhaustif des contrats de professionnalisation financés par l'OPCA PL

- **Architectes**  
CQP secrétariat interprofessionnel, Habilitation à la maîtrise d'œuvre, BT collaborateur d'architecte, BTS design d'espace, BTS économie de la construction, Bac pro Secrétariat, Bac pro Bâtiment, Bac pro Etudes de prix
- **Géomètres-experts**  
BTS, BT et Bac pro géomètre
- **Economistes de la construction**  
BTS économie de la construction, Bac pro technicien du bâtiment, Bac pro études et économie de la construction, Bac pro secrétariat
- **Avocats**  
CQP secrétaire juridique, formations diplômantes Bac pro et BTS
- **Notaires**  
Diplôme supérieur du notariat (DSN), Diplôme de 1<sup>er</sup> clerc, CQP « comptable taxateur », CQP « formaliste »
- **Avoués**  
CQP secrétaire juridique
- **Huissiers de justice**  
BTS et Bac pro secrétariat, clerc expert, clerc aux procédures
- **Pharmaciens**  
BP préparateur en pharmacie, Titre homologué en dermocosmétique
- **Dentistes**  
Formations qualifiantes aide dentaire, Titre assistante dentaire, formations diplômantes et qualifiantes prothésiste, CQP secrétariat interprofessionnel
- **Médecins**  
BTS techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire, Titre assistante dentaire, CQP secrétariat interprofessionnel, formations secrétariat
- **Vétérinaires**  
Titre auxiliaire vétérinaire qualifiée (AVQ), Titre auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)
- **Laboratoires d'analyses de biologie médicale**  
BTS analyse biologique, BTS assistante de direction, CQP secrétariat interprofessionnel
- **Experts automobiles**  
Formations secrétariat, Diplôme d'expert en automobiles Unité C

## Le Droit Individuel à la Formation (DIF) : en progression constante sur 3 ans

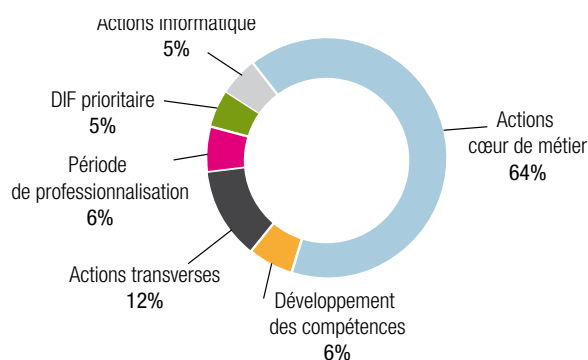
- Le nombre de DIF financés par l'OPCA PL a augmenté de 442% depuis 2005 et de 59% depuis 2006. La part des actions DIF financées sur les fonds « plan de formation » est prépondérante et en hausse : 93% en 2007, contre 85% en 2005.
- 14% des actions de formation financées par l'OPCA PL (hors contrats de professionnalisation) ont été réalisées dans le cadre du DIF.

Financement des actions « DIF »



- Les deux tiers des DIF financés en 2007 ont porté sur des actions cœur de métier.
- La part des DIF prioritaires s'élève à 5%.
- 49% sont réalisés sur le temps de travail.

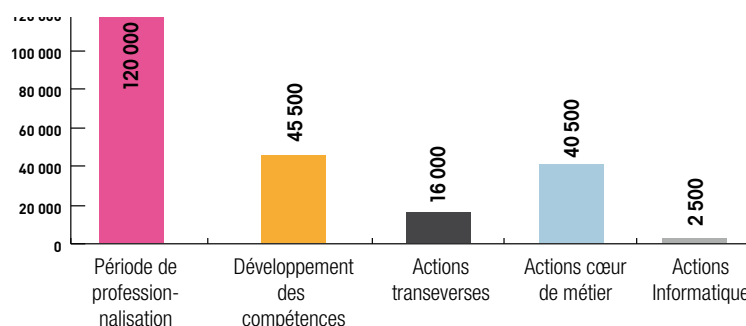
Répartition des DIF par type d'actions



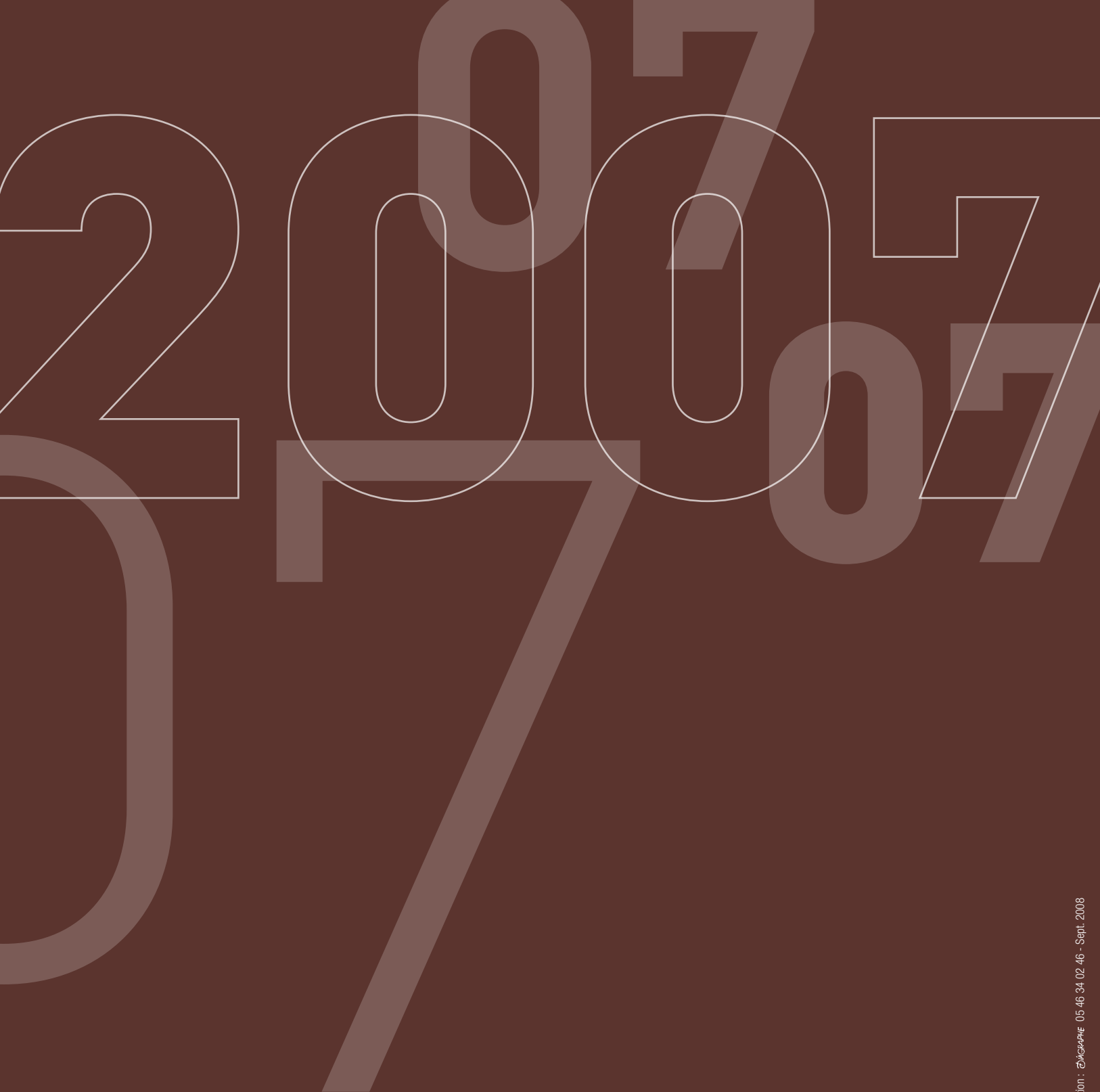
## Formation hors temps de travail (HTT) : 9% des heures financées par l'OPCA PL

- Un tiers des heures réalisées hors temps de travail (HTT) relève des périodes de professionnalisation et des actions de développement de compétences. S'agissant des actions courtes (actions cœur de métier, Informatique et transverses), la formation HTT correspond au DIF.
- Les heures de formation HTT font toutes l'objet d'une prise en charge au titre de l'allocation de formation. Un budget qui a représenté 1,3 M€ en 2007, soit un coût horaire de 5,9 € HT.

Répartition des heures de formation hors temps de travail







Pour la formation des salariés des professions libérales

52-56 rue Kléber • 92309 Levallois-Perret Cedex

Tél. 01 46 39 38 37 • Fax 01 46 39 38 38

[www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)